

**HALL F**  
APPARTEMENT DE 3 PIECES  
n°F51 au 5ème étage

SÉJOUR	19,84 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,54 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	14,26 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,26 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,59 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,02 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT 1	2,02 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT 2	3,04 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>67,57 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6,90 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>74,47 m<sup>2</sup></b>

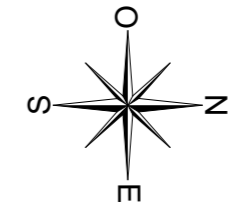
**LEGENDE**

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
	fenêtre	EP	eau pluviale
	porte fenêtre		fenêtre fixe opaquescent
	fenêtre fixe		

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

N° F51



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Juin 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm